

Le vote

Leçon

Le droit de vote date de 1848, les femmes ne pourront voter qu'en 1944.

Pour voter en France, il faut :

- ✚ être majeur (avoir 18 ans au moins).
- ✚ être de nationalité française (ou européennes pour les élections municipales)
- ✚ être inscrit sur les listes électorales.

L'électeur se rend dans un **bureau de vote**, il présente sa carte d'identité ou sa **carte électorale**. Il se munit ensuite d'au moins deux bulletins de vote de d'une enveloppe. Il se rend dans **l'isoloir** et glisse dans l'enveloppe le bulletin portant le nom du candidat de son choix. L'électeur glisse son enveloppe dans **l'urne**, il signe **un registre** pour prouver qu'il a voté (une seule fois). Le soir, on ouvre l'urne et on compte les voix, c'est **le dépouillement**. Les résultats sont ensuite affichés.

Lexique

- **bulletin de vote** : support permettant l'expression du vote de l'électeur.
- **carte électorale** : document attestant de l'inscription de l'électeur sur les listes électorales.
- **isoloir** : lieu où l'électeur peut, en secret, glisser le bulletin de son choix dans l'enveloppe (souvent derrière des rideaux).
- **urne** : boîte dans laquelle les électeurs déposent leur bulletin de vote.
- **dépouillement** : permet de comptabiliser le nombre de suffrages et de comptabiliser les voix de chaque candidat.

Le vote

Leçon

Le droit de vote date de, les femmes ne pourront voter qu'en

Pour voter en France, il faut :

- ✚ être majeur (avoir ans au moins).
- ✚ être de nationalité (ou européennes pour les élections municipales)
- ✚ être inscrit sur

L'électeur se rend dans un, il présente sa carte d'identité ou sa Il se munit ensuite d'au moins deux bulletins de vote de d'une enveloppe. Il se rend dans et glisse dans l'enveloppe le bulletin portant le nom du candidat de son choix. L'électeur glisse son enveloppe dans il signe pour prouver qu'il a voté (une seule fois). Le soir, on ouvre l'urne et on compte les voix, c'est Les résultats sont ensuite affichés.

Lexique

- : support permettant l'expression du vote de l'électeur.
- : document attestant de l'inscription de l'électeur sur les listes électorales.
- : lieu où l'électeur peut, en secret, glisser le bulletin de son choix dans l'enveloppe (souvent derrière des rideaux).
- : boîte dans laquelle les électeurs déposent leur bulletin de vote.
- : permet de comptabiliser le nombre de suffrages et de comptabiliser les voix de chaque candidat.